



Assemblée Générale Mixte du 23 Juin 2016

Si vous êtes actionnaire de Nanobiotix, l'Assemblée Générale Mixte (AGM) annuelle est le moment privilégié pour vous informer sur la situation de la société et pour vous exprimer.

Quel que soit le nombre de titres que vous possédez, vous pouvez participer à l'assemblée générale de la société, ou voter à distance.

Comment participer ?

Vous pouvez participer à l'AGM :

- à distance, en utilisant le [formulaire de vote par correspondance ou de procuration](#)
- en participant physiquement à l'assemblée :
 - o actionnaire nominatif : vous devez demander une carte d'admission à CIC c/o CM-CIC Titres, 3 allées de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise
 - o actionnaire au porteur : vous devez demander une carte d'admission à votre intermédiaire financier

Si vous n'avez pas reçu votre carte 2 jours avant l'AGM :

- actionnaire nominatif : vous pouvez vous présenter avec votre pièce d'identité,
- actionnaire au porteur : vous pouvez demander une attestation de participation à votre teneur de compte.

L'ensemble des documents afférents à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 sont disponibles sur le site internet de la société : <http://www.nanobiotix.com/fr/general-meetings/>.

Vous retrouvez également sur le site Internet l'ensemble des informations pratiques relatives à votre participation à l'assemblée générale.

Informations Pratiques

Le 23 juin 2016 à 14h à l'Hôtel Novotel Paris Vaugirard Montparnasse

Adresse : 257-263, rue de Vaugirard 75015 Paris ([google map](#))

Accès : Métro Vaugirard (ligne 12)

Salle : Montparnasse

Une question ? Envoyez-nous un mail à investors@nanobiotix.com ou au 01 40 26 07 55

Agenda

1- Bilan 2015 et perspectives 2016

En présence du Président du Conseil de Surveillance et du Management de la société

2- Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- rapport de gestion du directoire comprenant le rapport sur le Groupe, auquel est annexé le rapport du président sur le contrôle interne - rapport du conseil de surveillance - présentation par le directoire des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce,
- rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- examen des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce,
- approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2016 adopté par le directoire lors de sa séance du 2 février 2016,
- autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
- approbation des engagements visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Laurent Levy, président du directoire,
- approbation des engagements visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Bernd Mühlenweg, membre du directoire.

3- Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire de financier,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit

- préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres,
- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
 - autorisation à consentir au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social,
 - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées,
 - délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,
 - délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, le capital social, dans les limites de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange,
 - fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées,
 - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfiques ou autres,
 - autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
 - autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
 - délégation à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales,
 - délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil de surveillance a mis ou viendrait à mettre en place,
 - fixation des limitations globales du montant des émissions susceptibles d'être effectuées en vertu des autorisations de consentir des options et des actions gratuites et des

- délégations à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions susvisées,
- délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe.

Liste des Résolutions

1^{ère} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

2^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

3^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

4^{ème} résolution : Examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce

5^{ème} résolution : Approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2016 adopté par le directoire lors de sa séance du 2 février 2016

6^{ème} résolution : Autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

7^{ème} résolution : Autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions

8^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

9^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public

10^{ème} résolution : Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

11^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres

12^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit

préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

13^{ème} résolution : Autorisation au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale

14^{ème} résolution : Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

15^{ème} résolution : Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

16^{ème} résolution : Délégation de pouvoirs consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

17^{ème} résolution : Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu de la Huitième résolution, de la Neuvième résolution, de la Dixième résolution, de la Onzième résolution, de la Douzième résolution, de la Quatorzième résolution, de la Quinzième résolution, de la Seizième résolution et de la Vingt-quatrième résolution ci-dessous

18^{ème} résolution : Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

19^{ème} résolution : Autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

20^{ème} résolution : Autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

21^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société

22^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société, ou (iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le directoire a mis ou viendrait à mettre en place

23^{ème} résolution : Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de la Dix-neuvième résolution, de la Vingtième résolution, de la Vingt et unième résolution et de la Vingt-deuxième résolution ci-dessus

24^{ème} résolution : Délégation consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne entreprise

25^{ème} résolution : Examen des engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Laurent Levy, président du directoire

26^{ème} résolution : Examen des engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Bernd Mühlenweg, membre du directoire

NB : le détail complet de chaque texte de résolution peut être consulté dans l'avis préalable de réunion à l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 23 juin 2016 publié le 18 mai 2016 au BALO complété par l'avis de convocation rectificatif publié le 8 juin 2016 au BALO. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société : www.nanobiotix.com.